

## CERTIFICAT DE GARANTIE

**EDICAR PLASTICOS, S.L. CERTIFICA** que la membrane d'imperméabilisation de référence CEFIL POOL RP 150 répond à toutes les exigences pour l'imperméabilisation des piscines conformément à la réglementation européenne actuelle, d'accord a la norme UNE EN15836-2.

Ainsi, une garantie de 10 ans sur l'étanchéité du matériau est accordée à toutes les membranes armées d'une épaisseur minimale de 1,5mm, à partir de la date de leur installation.

Pour que le présent certificat soit valide, les conditions essentielles sont les suivantes :

- Que le client conserve la documentation nécessaire pour pouvoir identifier le lot de matériel concerné par la garantie.
- Les travaux d'installation (soudures, angles, buses, scellement) doivent être réalisés conformément aux recommandations qui se trouvent dans la documentation technique fournie par EDICAR PLASTICOS, S.L.  
Leur installation a été conforme à toutes les normes en vigueur et aux exigences légales.
- L'épaisseur de la membrane doit être égale ou supérieure à 1,5 mm.
- L'emploi du matériau a suivi les spécifications du fournisseur et la dégradation de celui-ci n'est pas due à une installation défectueuse ou à une maintenance inadéquate.
- Au cours de la période de garantie, le matériau présente des défauts imputables au matériau même et qui ne soient pas dus à une agression mécanique ou physique par un usage ou un ventourage avec des matériaux incompatibles avec le PVC.
- Aucune concentration excessive ou anormale des additifs n'a dû être utilisée pour la maintenance de la piscine. Un manuel d'entretien est fourni avec la membrane.
- L'utilisateur doit avoir suivi toutes les recommandations exigées par la législation en vigueur en ce qui concerne le traitement de l'eau de la piscine. Il faut également maintenir les paramètres de contrôle de la qualité de l'eau conformes aux prescriptions du manuel d'entretien.
- La température de l'eau ne doit pas dépasser 32°C. D'ailleurs, il est défendu d'utiliser des produits contenant du cuivre ou des dérivés du cuivre pour le traitement de la piscine.
- Le client doit être à jour de ses engagements de paiement.
- La communication doit être faite par écrit à EDICAR PLASTICOS, S.L., dès la connaissance du défaut. Avant sa possible réparation ou remplacement, le personnel technique d'EDICAR PLÁSTICOS, S.L. pourra faire, si nécessaire, la révision de l'installation.
- Respecter les règles de stockage du matériel (position horizontale des rouleaux sur l'emballage d'origine, sur un endroit sec).

Cette garantie est limitée à l'étanchéité de la membrane. Les éventuelles différences de la couleur initiale de la membrane, les taches ou l'encrassement dues à une mauvaise utilisation ou au maintien de la piscine ne seront pas couvertes par la garantie.

Pour la délivrance du certificat spécifique à chaque installation, il faudra remplir correctement toutes les données correspondantes (matériel utilisé, quantité, installateur, emplacement, date d'installation, etc.) qui seront dûment sollicitées à notre client.

Dans tous les cas, la garantie sera limitée au remplacement du matériel expédié par EDICAR PLASTICOS, S.L. Les éventuels frais supplémentaires tels que démontage/montage, accessoires, etc., ne sont pas inclus.